

Le Journal des RETRAITÉS

LETTRE N° 08 | JUILLET 2018

RESTER VIGILANTS POUR DÉFENDRE NOTRE VIE DE RETRAITÉ AU QUOTIDIEN

La retraite signifie pour beaucoup d'entre nous une rupture avec le travail salarié mais ne signifie pas pour autant une rupture avec l'action syndicale. Mois après mois, année après année, les attaques contre nos retraites, notre action sociale, nos acquis sociaux se succèdent. Cela fait 4 ans que nous n'avons pas vu nos retraites réactualisées. Seuls, isolés, nous sommes désunis. Unis au sein du SNETAA-FO, nous représentons une partie - certes petite - des 16 millions de retraités. Mais nous serons mieux informés. Nous rassembler nous permettra de nous tenir au courant de l'actualité nous concernant, pour défendre notre place au sein de la société, nos retraites, et nos valeurs fondées sur la solidarité intergénérationnelle. Et nous pouvons ainsi également assister les actifs dans leurs luttes. **Faut-il des explications ?**

Les risques de régression des conditions de vie des retraités, ce n'est pas une légende !

Une réforme des retraites est à l'étude. On parle de travailler plus longtemps sur une base calculée non plus par répartition, mais à partir d'un système notionnel (dit aussi par points) où la valeur de la pension touchée est réactualisée chaque année... En clair : une pension à la baisse, comme l'a été l'APL. Et les pensions de réversion touchées en moyenne à 650 euros essentiellement par des femmes, sont également visées... Notre système de santé est lui aussi remis en cause. La réduction du maillage des hôpitaux est envisagée, c'est-à-dire la suppression d'établissements hospitaliers comme par exemple la maternité de Bernay (27) ou celle de Guigamp (22).

Le Président de la République a annoncé une amélioration des remboursements, en tendant vers le « reste à charge zéro », notamment dans les domaines optiques, auditifs, et dentaires. Les opticiens, par exemple, devraient présenter 17 montures différentes à 30 euros... qui seraient alors remboursées à 100 %. Mais il serait possible de choisir des équipements optiques à prix libres. Dans ce cas, les mutuelles devraient réduire leurs remboursements ! Alors là, soyons clair : c'est bien une réduction des remboursements qui est mise en œuvre. Quant à la dépendance, ce ne sont pas quelques milliards proposés pour les EHPAD qui vont permettre la création d'une 5^{ème} branche de la Sécurité sociale, ni la reconnaissance de la solidarité familiale, ni le statut des aidants !

Il nous appartient, à nous retraités, de prendre en main la défense de nos intérêts. Pour maintenir ce contact, pour vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail, de votre numéro de téléphone. Ne restez pas seuls : participez aux réunions académiques du secteur retraités du SNETAA-FO !

Se tenir informé lorsqu'on est en retraite, informer ses amis, c'est non seulement soutenir l'action syndicale du SNETAA-FO et celle de l'Union Fédérale des Retraités-FO, mais c'est aussi rester vigilant pour défendre, au quotidien, notre vie et notre dignité de retraités !



SOMMAIRE

- *Rester vigilants pour défendre notre vie de retraité au quotidien, p. 1*
- *Des retraités de plus en plus nombreux à exiger la revalorisation de leurs pensions, p. 2*
- *Retraite, pension de réversion et séminaire, p. 3*
- *Marcher sur une route, p. 4*

DES RETRAITÉS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À EXIGER LA REVALORISATION DE LEURS PENSIONS

En plus des actions, lettres, pétitions, trois grandes manifestations se sont tenues cette année.

Le 28 septembre, plus de 80 000 retraités descendent dans la rue, à l'appel du « Groupe des 9 », pour défendre leur pension.

La ministre est restée sourde à nos demandes. Pire, la part de cotisation de CSG concernant les retraités a été augmentée en janvier de près de 600 euros annuels en moyenne, pour chaque retraité. Il est vrai que le Président de la République considère les retraités comme des nantis, des privilégiés, alors que nous réclamions simplement la fin du gel des pensions, des augmentations de taxes, la suppression de dispositions fiscales spécifiques...

Le 15 mars, plus de 200 000 retraités défilent, bien souvent sous la pluie, pour rappeler au Président de la République notre volonté de vouloir être considérés comme des membres à part entière de la société.

Du jamais vu sous la V^e République, mais qui montre bien l'accroissement de la colère des retraités face à de telles injustices.

Le gouvernement a pris acte de ces manifestations importantes. Le Premier ministre a promis une compensation pour les pensions moyennes (entre 1 300 et 2 500 euros pour un retraité célibataire) par la suppression progressive de la taxe d'habitation, qui, à terme, ferait que seulement 20 % des retraités seraient concernés

par la hausse de la CSG. Mais c'est loin de nos revendications. Et puis, pour quoi seulement ceux-là ?

Le 14 juin 2018, la troisième journée nationale de manifestations a connu de fait un franc succès : les retraités demandent l'annulation de la hausse de la CSG, la fin du gel des pensions et leur revalorisation.

Le Président de la République reste sourd à nos demandes. Pire, au congrès de la Mutualité, il annonce une amputation des minima sociaux. Et il explique à la télévision qu'il « ne prend pas les retraités pour un portefeuille ». C'est une conception particulière de la notion de solidarité ! La réaction est simple : cette balourdise a renforcé la colère des retraités.

Pendant ce temps-là, en France, les 39 milliardaires en dollars ont vu leur fortune grimper de 21 % au cours de cette seule année 2017, atteignant, au total, 245 milliards. Sur les vingt dernières années, les dix plus grandes fortunes françaises ont augmenté de 950 % ; bien loin des 35 % d'inflation dans la même période. Le CAC 40 a progressé, lui, de 9,26 % cette année.

Le Président de la République fait part de sa sollicitude envers les plus défavorisés : « On met un pognon dingue dans les minima sociaux et les gens restent pauvres. » Vingt-six milliards d'euros aux minima sociaux servent de filet de sécurité pour les plus démunis. C'est une somme importante. Et si l'on inclut les autres prestations (logement, famille, action en faveur des salariés

pauvres...), l'effort de l'État atteint 57 milliards d'euros, en réalité 2,6 % de la richesse produite en France. Ce coût de la solidarité n'est donc pas si important. Mais dans le même temps, que dire de la suppression de l'ISF pour les patrimoines boursiers et la mise en place d'une taxation plafonnée à 30 % pour l'imposition des dividendes, ce qui représentent 4,5 milliards d'euros de cadeaux faits aux plus fortunés ?

En revanche, une petite part de ces économies sera judicieusement utilisée : une commande de 900 assiettes a été passée à la manufacture de Sèvres pour une vaisselle bleu roi, en renouvellement d'une partie des assiettes du palais de l'Élysée. Le prix : 400 à 500 euros la pièce, soit environ 500 000 euros de dépense. Sûr que ceux qui perçoivent les minima sociaux n'ont pas les moyens de se payer de tels services !

Pendant ce temps, les pensions, elles, ont été augmentées de 0,8 % en octobre. Rien n'est prévu pour cette année 2018. Pire, elles connaissent une baisse forte cette année 2018 compte tenu de la hausse (de 25 %) de la CSG, soit une baisse des pensions de près de 2 %. Et le prix du gaz augmente de 7,45 %. Il s'agit du troisième mois de hausse consécutif (+0,4 % en mai et +2,1 % en juin).

Le SNETAA-FO exige la revalorisation de nos pensions !



RETRAITE, PENSION DE RÉVERSION ET SÉMINAIRE

Retraites : leur remise en cause ?

Du 31 mai au 25 octobre 2018, les Français, et donc les retraités, peuvent répondre sur le site « participez.reforme-retraite.gouv.fr » à 11 thèmes concernant la future réforme voulue par le Président de la République.

Du 2 juillet au 23 octobre, 9 ateliers participatifs réunissant une centaine de personnes se tiendront à Paris, Montreuil, Lorient, Arras, Strasbourg, Toulon, Angoulême, Dijon et Toulouse.

Puis, une commission nationale du débat public (CNDP), réunie les 17 et 18 novembre et les 1^{er} et 2 décembre, rendra un avis en tenant compte des points de consensus et de désaccords exprimés par les Français.

Fin 2018 ou début 2019 : nouvelle phase de concertation avec les partenaires sociaux. Premier semestre 2019 : dépôt d'un projet de loi au Parlement.

« Nous ne sommes pas touchés par ces réformes » prétendent certains, car nous sommes déjà à la retraite. Rien n'est moins sûr. Soyons très attentifs. L'agitation faite autour des pensions de réversion nous incite à une extrême vigilance car des professionnels de l'activisme pourraient gangréner cette « concertation », et les décisions ne relèveraient plus de participation de la démocratie !

Pensions de réversion : des économies sur le dos des veuves ?

Doit-on maintenir des pensions de réversion ? C'est la question, posée dans un document du Haut-Commissariat à la réforme des retraites. Cette question suscite plus que de l'inquiétude, pour les quelques 4,4 millions de bénéficiaires (à 87 % des femmes) concernés directement, dont 1 million qui n'a pas de retraite en propre. Une pension de réversion, c'est en gros non pas la retraite de son conjoint décédé, mais une retraite

divisée par deux, 642 euros par mois, en moyenne. De plus, la réversion n'est pas automatique, il y a des conditions d'éligibilité. Et certaines veuves ne disposent que de ce revenu pour vivre... souvent en dessous du seuil de pauvreté. On comprend les réactions des organisations syndicales !

Sentant gonfler la polémique, le Président de la République est intervenu, sur Twitter, pour tenter d'éteindre l'incendie : « aucun bénéficiaire actuel ne verra sa pension de réversion diminuer ne serait-ce que d'un centime ». Le Premier ministre Édouard Philippe, monté en soutien au Président de la République, affirme qu'il faut « poser sur la table la question » des pensions de réversion, et que le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, confirme qu'elles doivent être revues pour être « plus justes et plus efficaces ». Quant au secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement, Christophe Castaner, il a relancé le débat en déclarant que « pour certains, elle peut baisser, pour d'autres, elle peut augmenter ». La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a de son côté estimé qu'on peut vraiment se poser la question de l'harmonisation puisque les pensions de réversion n'existent pas dans certains régimes spéciaux. En clair, malgré les dénégations, cette cacophonie gouvernementale laisse bien entendre que, sous couvert de « justice » et d'« uniformisation », des coups de rabots sur les petites pensions de réversion se préparent sur ce budget de 33 milliards d'euros.

Au SNETAA-FO, nous affirmons avec notre confédération Force Ouvrière que si les différences existent dans l'attribution de la réversion, la solution réside dans un alignement des différents régimes « par le haut », une réversion pour les veuves et veufs à 60 % du droit du défunt, sans condition de ressources.

Sur le fond, c'est une étape de plus qui se prépare vers la paupérisation de nos retraites et pensions, actuelles et



futures. Est-ce, malgré les dénis successifs, l'existence même des retraites par solidarité intergénérationnelle que le pouvoir viserait ?

Ne laissons pas détruire la fonction publique et tous ses personnels actifs et retraités !

Ne laissons pas attenter aux retraites, pas plus qu'aux aides sociales !

Rejoignez le SNETAA FO et défendons ensemble la solidarité intergénérationnelle et les valeurs républicaines pour un avenir digne pour tous !

Les retraités du SNETAA-FO en séminaire

Du 25 au 27 mai 2018, ce sont une cinquantaine de militants retraités du SNETAA-FO qui se sont réunis à Ronce-les-Bains. Avec le plaisir de se retrouver, ils ont partagé ce week end entre travail de réflexion et détente. Une promenade en bateau leur a permis de découvrir l'estuaire de la Gironde sous un aspect peu connu le samedi après-midi. La prochaine « Lettre des retraités » fera le point sur ces moments riches d'émotions.

MARCHER SUR UNE ROUTE

SE DÉPLACER À PIED SUR UNE ROUTE

La vie professionnelle s'est arrêtée. Nous avons donc beaucoup plus de temps libre pour les loisirs. Ces moments de liberté sont occupés par diverses activités, les plus prisées étant les activités sportives. Elles sont diverses : randonnée pédestre, marche, jogging, natation, danse, cyclisme, etc.

La randonnée pédestre connaît un réel succès car facile à mettre en œuvre et ne nécessitant pas un investissement important. De plus, les diverses collectivités et associations ont fait des efforts pour créer des circuits adaptés qui empruntent chemins, routes et trottoirs.

Il faut parfois marcher sur une route pour relier deux chemins et ce moment est un temps où les piétons sont exposés aux dangers de la circulation.

Le code de la route fixe les règles qu'il est bon de connaître avant de partir, que l'on soit seul ou en groupe. En voici les principales dispositions.

Est-ce que je peux marcher sur la chaussée ?

« Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons ou normalement praticables par eux, tels que trottoirs ou accotements, les piétons sont tenus de les utiliser, à l'exclusion de la chaussée » (article R412-34).

« Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur

sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires. » (article R412-35).

Je dois emprunter la chaussée ! Je marche de quel côté ?

Randonnée en solitaire : je dois me tenir près du bord gauche de la chaussée dans le sens de la marche (article R412-36).

Randonnée en groupe : le groupe doit se tenir près du bord droit de la chaussée dans le sens de la marche et laisser libre, au moins, la moitié gauche. La distance entre le premier et le dernier du groupe ne doit pas dépasser 20 mètres. Si plusieurs groupes : 50 mètres entre chaque groupe.

Si le groupe se déplace en colonne par un, les piétons se tiennent près du bord gauche de la chaussée dans le sens de la marche sauf circonstances particulières (article R412-42).

Comment traverser la chaussée ?

« Les piétons doivent traverser la chaussée en tenant compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules.

Ils sont tenus d'utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres, les passages prévus à leur intention » (article R412-37).

« Hors des intersections, les piétons sont tenus de traverser la chaussée perpendiculairement à son axe » (article R412-39).

La visibilité est insuffisante : que faire ?

La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, chaque colonne ou élément de colonne empruntant la chaussée doit être signalé :

- à l'avant par au moins un feu blanc ou jaune allumé,
- à l'arrière par au moins un feu rouge allumé,

visibles à au moins 150 mètres par temps clair et placés du côté opposé au bord de la chaussée qu'il longe.

Cette signalisation peut être complétée par un ou plusieurs feux latéraux émettant une lumière orangée (article R412-42).

Est-ce que je peux être verbalisé ?

Le fait, pour tout piéton, de contrevenir aux dispositions de la présente section est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe (article R412-43).

Comment améliorer ma sécurité ?

Pour terminer, deux recommandations données dans le JO (Sénat du 25-03-2004, page 726) :

- encadrer le groupe en plaçant un responsable à l'avant et à l'arrière et prévoir un éclaireur pour les virages ;
- se rendre visible par le port de vêtements clairs ou de vêtements et accessoires (brassards par exemple) munis de bandes fluorescentes le jour et réfléchissantes la nuit.

CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

 Snetaa National

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

